

# COMPTRE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 13 DECEMBRE 2018 A 19h30

**Le Conseil Municipal du MÉE-SUR-SEINE s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville, le jeudi 13 décembre 2018 à 19h30**

Présidé par M. le Maire, Franck VERNIN, les Conseillers Municipaux étaient présents (24) ou excusés (2) ou excusés représentés (7) ou absents (2). Après la désignation de M. Fabien FOSSE en qualité de Secrétaire de Séance, il a été soumis aux Conseillers Municipaux, les dossiers suivants :

<b>1</b>	<b>Désignation du Secrétaire de Séance</b> : adopté à l'unanimité																																	
<b>2</b>	<b>Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 13 novembre 2018</b> : adopté à l'unanimité																																	
<b>3</b>	<b>Décisions prises par M. le Maire du 17 octobre au 26 novembre 2018</b> : a pris connaissance																																	
<b>4</b>	<p><b>Approbation d'une convention d'adhésion avec Pôle Emploi pour l'assurance du risque chômage des agents contractuels</b> : adopté à l'unanimité</p> <p>L'adhésion au régime d'Assurance Chômage permet contre le versement d'une cotisation patronale de 4.50% du salaire brut des agents non titulaires, de ne pas payer l'Allocation de Retour à l'Emploi des contractuels à l'échéance du contrat. Cette allocation est alors prise en charge directement par Pôle Emploi. En 2018 le coût des allocations versées par la Ville représente environ 365 000 €, les 4.5% de cotisations patronales représenteront environ 190 000€.</p> <p><b>Approbation</b> de la convention d'adhésion relative à l'Assurance Chômage des agents contractuels de la Commune du Mée-sur-Seine à conclure avec Pôle Emploi, effective à compter du 1er janvier 2019. <b>Autorisation</b> à Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tout acte et document nécessaires à l'exécution de la présente délibération. <b>Dit</b> que les crédits correspondants sont prévus et inscrits au budget.</p>																																	
<b>5</b>	<p><b>Recensement de la population : modalités de rémunération des agents recenseurs et du coordonnateur communal</b> : adopté à l'unanimité</p> <p><b>Fixation</b> de la façon suivante les modalités de rémunération des agents recenseurs et du coordonnateur. <b>Dit</b> que les tarifs votés lors du Conseil Municipal du 14 décembre 2017 sont reconduits. Agents recenseurs : par feuille de logement : 1.15 €, par bulletin individuel : 1.90 €, par réunion d'information : 24.00 €. Coordonnateur : par feuille de logement : 0.30 €, par bulletin individuel : 0.30 €, par réunion d'information : 24.00 €. <b>Dit</b> qu'une indemnité forfaitaire de 100 € sera versée à chaque agent recenseur pour la période de repérage précédant le recensement. <b>Dit</b> que les crédits seront inscrits au budget 2019.</p>																																	
<b>6</b>	<p><b>Autorisations de dépenses d'investissement avant le vote du Budget Primitif (BP) 2019</b> : adopté à l'unanimité</p> <p><b>Décision</b> dans l'attente de l'adoption du Budget Primitif 2019 d'ouvrir des crédits d'investissement au chapitre 21 pour réaliser l'exécution comptable des opérations suivantes :</p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="text-align: left;">Opération</th> <th style="text-align: left;">Nature</th> <th style="text-align: left;">Montant</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Remplacement des menuiseries et ravalement GS Molière (MOE)</td> <td>21312</td> <td>3 600 €</td> </tr> <tr> <td>Remplacement des menuiseries – analyse amiante GS Giono</td> <td>21312</td> <td>3 000 €</td> </tr> <tr> <td>Restructuration GS Camus - études</td> <td>2313</td> <td>10 000 €</td> </tr> <tr> <td>Gymnases études en fonction du diagnostic CAMVS</td> <td>2313</td> <td>5 000 €</td> </tr> <tr> <td>Achat de 2 véhicules hybrides</td> <td>2182</td> <td>50 000 €</td> </tr> <tr> <td>Aménagement parkings, et promenades en bords de Seine (MOE)</td> <td>2315</td> <td>25 000 €</td> </tr> <tr> <td><b>TOTAL</b></td> <td></td> <td><b>96 600 €</b></td> </tr> </tbody> </table> <p><b>Dit</b> que les crédits précités seront repris au Budget Primitif de l'exercice 2019.</p>		Opération	Nature	Montant	Remplacement des menuiseries et ravalement GS Molière (MOE)	21312	3 600 €	Remplacement des menuiseries – analyse amiante GS Giono	21312	3 000 €	Restructuration GS Camus - études	2313	10 000 €	Gymnases études en fonction du diagnostic CAMVS	2313	5 000 €	Achat de 2 véhicules hybrides	2182	50 000 €	Aménagement parkings, et promenades en bords de Seine (MOE)	2315	25 000 €	<b>TOTAL</b>		<b>96 600 €</b>								
Opération	Nature	Montant																																
Remplacement des menuiseries et ravalement GS Molière (MOE)	21312	3 600 €																																
Remplacement des menuiseries – analyse amiante GS Giono	21312	3 000 €																																
Restructuration GS Camus - études	2313	10 000 €																																
Gymnases études en fonction du diagnostic CAMVS	2313	5 000 €																																
Achat de 2 véhicules hybrides	2182	50 000 €																																
Aménagement parkings, et promenades en bords de Seine (MOE)	2315	25 000 €																																
<b>TOTAL</b>		<b>96 600 €</b>																																
<b>7</b>	<p><b>Acomptes sur subventions 2019 aux associations</b> : adopté à l'unanimité</p> <p><b>Décision</b> d'accorder par avance sur les subventions 2019, les acomptes ci-dessous :</p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tbody> <tr><td>MJC Le Chaudron</td><td style="text-align: right;">113 200 €</td></tr> <tr><td>Amicale des loisirs et sorties du personnel communal de Le Mée-sur-Seine</td><td style="text-align: right;">10 000 €</td></tr> <tr><td>Le Mée Sports Athlétisme</td><td style="text-align: right;">4 034 €</td></tr> <tr><td>Le Mée Sports Melun Val de Seine Basket Ball</td><td style="text-align: right;">34 371 €</td></tr> <tr><td>Le Mée Sports Cyclisme</td><td style="text-align: right;">2 418 €</td></tr> <tr><td>Amicale Cyclo Le Mée</td><td style="text-align: right;">767 €</td></tr> <tr><td>Le Mée Sports Cercle Méén d'Escrime</td><td style="text-align: right;">2 434 €</td></tr> <tr><td>Le Mée Sports Football</td><td style="text-align: right;">79 383 €</td></tr> <tr><td>GRS Le Mée</td><td style="text-align: right;">3 775 €</td></tr> <tr><td>Le Mée Sports Hand Ball</td><td style="text-align: right;">12 860 €</td></tr> <tr><td>Le Mée Sports section Judo</td><td style="text-align: right;">3 463 €</td></tr> <tr><td>Le Mée Sports section Karaté</td><td style="text-align: right;">1 578 €</td></tr> <tr><td>Le Mée Sports Kick Boxing</td><td style="text-align: right;">5 177 €</td></tr> <tr><td>Le Mée Sports Muay-thaï</td><td style="text-align: right;">2 342 €</td></tr> <tr><td>Le Mée Sports Pétanque</td><td style="text-align: right;">1 762 €</td></tr> <tr><td>Asso. Le Mée Sports Tennis</td><td style="text-align: right;">4 322 €</td></tr> </tbody> </table>		MJC Le Chaudron	113 200 €	Amicale des loisirs et sorties du personnel communal de Le Mée-sur-Seine	10 000 €	Le Mée Sports Athlétisme	4 034 €	Le Mée Sports Melun Val de Seine Basket Ball	34 371 €	Le Mée Sports Cyclisme	2 418 €	Amicale Cyclo Le Mée	767 €	Le Mée Sports Cercle Méén d'Escrime	2 434 €	Le Mée Sports Football	79 383 €	GRS Le Mée	3 775 €	Le Mée Sports Hand Ball	12 860 €	Le Mée Sports section Judo	3 463 €	Le Mée Sports section Karaté	1 578 €	Le Mée Sports Kick Boxing	5 177 €	Le Mée Sports Muay-thaï	2 342 €	Le Mée Sports Pétanque	1 762 €	Asso. Le Mée Sports Tennis	4 322 €
MJC Le Chaudron	113 200 €																																	
Amicale des loisirs et sorties du personnel communal de Le Mée-sur-Seine	10 000 €																																	
Le Mée Sports Athlétisme	4 034 €																																	
Le Mée Sports Melun Val de Seine Basket Ball	34 371 €																																	
Le Mée Sports Cyclisme	2 418 €																																	
Amicale Cyclo Le Mée	767 €																																	
Le Mée Sports Cercle Méén d'Escrime	2 434 €																																	
Le Mée Sports Football	79 383 €																																	
GRS Le Mée	3 775 €																																	
Le Mée Sports Hand Ball	12 860 €																																	
Le Mée Sports section Judo	3 463 €																																	
Le Mée Sports section Karaté	1 578 €																																	
Le Mée Sports Kick Boxing	5 177 €																																	
Le Mée Sports Muay-thaï	2 342 €																																	
Le Mée Sports Pétanque	1 762 €																																	
Asso. Le Mée Sports Tennis	4 322 €																																	

Le Mée Sports Tennis de Table	716 €
Section de Tir Le Mée Sports	85 €
Le Mée Sports section Tir à l'arc	1 159 €

**Dit** que les dépenses seront imputées aux chapitre et nature correspondants du budget communal. **Précision** qu'en application de l'article 2131-II du Code général des collectivités territoriales, les acomptes sur subventions 2018 aux associations ont été votés et les Conseillers intéressés à l'affaire n'ont pas pris part au vote des subventions les concernant comme suit dans le tableau présenté.

**8** **Demande d'accord d'une garantie d'emprunt : réaménagement de prêts de la société HLM « Les Foyers de Seine-et-Marne »** : adopté à l'unanimité  
**Décision** d'accorder sa garantie à hauteur de 100% du montant des lignes de prêts réaménagées d'un montant total de 15 946 609,88 € souscrit par la société HLM « Les Foyers de Seine-et-Marne » (FSM) auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

**9** **Demande d'accord d'une garantie d'emprunt : réhabilitation thermique de 52 pavillons situés 17 rue L. de Broglie et 12 rue F. Mauriac au Mée-sur-Seine – Société Anonyme d'Habitations à Loyers Modérés (SAHLM) 3F La Résidence Urbaine de France (RUF)** : adopté à l'unanimité  
**Décision Article 1** : L'assemblée délibérante de la Commune du Mée-sur-Seine accorde sa garantie à hauteur de 100% pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 900 000 €, souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières ci-annexées. **Article 2** : La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité. Sur notification de l'impayé par lettre simple de la caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement. **Article 3** : Le Conseil s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

**10** **Modification des statuts du Syndicat Départemental des Energies de Seine-et-Marne (SDESM)** : adopté à l'unanimité  
Notre commune est membre du Syndicat Départemental des Energies de Seine-et-Marne. Au 31 décembre 2017, 442 communes de Seine-et-Marne étaient adhérentes au SDESM, pour l'électricité. Lors de sa séance du 4 octobre 2018, le Comité syndical du SDESM a décidé d'apporter diverses modifications aux statuts adoptés lors de la création du SDESM, création entérinée par un arrêté préfectoral en date du 18 mars 2013.  
**Approbation** des modifications apportées aux statuts du SDESM désormais rédigés conformément à la version présentée. **Autorisation** à Monsieur le Maire à signer tous documents y afférents.

**11** **Convention 2018 d'adhésion de la Commune au Fonds de Solidarité Logement (FSL)** : adopté à l'unanimité  
**Approbation** de la convention d'adhésion pour 2018 ci-annexée proposée par le Conseil Départemental de Seine-et-Marne qui définit les modalités de financement et de fonctionnement du Fonds de Solidarité Logement (F.S.L.).  
**Autorisation** à Monsieur le Maire à verser auprès d'INITIATIVES 77 la contribution pour 2018 de 6 287 €, au titre du F.S.L, soit 0.30 € par habitant, sur la base de la population légale comptabilisée par l'INSEE au 1<sup>er</sup> janvier 2015 (soit 20 956 habitants), fixé selon le mode de calcul validé par le comité directeur du F.S.L. de Seine-et-Marne. **Autorisation** à Monsieur Le Maire à signer la convention correspondante ainsi que tout document y afférent. **Dit** que les crédits nécessaires sont inscrits aux chapitre et nature correspondants du budget 2018.

**12** **Conventions de réservation de logements au bénéfice de la Commune / Foyers de Seine-et-Marne** : adopté à l'unanimité  
**Décision** d'accepter les termes des conventions de réservation ci annexées représentant au total 206 logements au profit de la Commune en contrepartie de l'octroi des garanties d'emprunts municipales à hauteur de 100% pour le remboursement des prêts contractés auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations. **Dit** que les logements réservés au profit des ménages désignés par la Commune se décomposent de la manière suivante :

Groupe immobilier	Nombre de logements sociaux réservés au profit de la commune
- 271 Résidence Botticelli / Courbet	10
- 272 Résidence Utrillo Delacroix	38
- 273 Résidence Henri Moissan	20
- 274 Résidence J.L. David	24
- 275 Résidence Anatole France	22
- 276 Résidence Romain Rolland	31
- 278 Résidence Marie Curie	29
- 279 Résidence Alexis Carel	14
- 346 Quai des Tilleuls	0
- 281 Résidence Fenez	8
- 280 Résidence Caravelle	10
<b>Total</b>	<b>206</b>

**Dit** que l'application des présentes conventions se poursuivront jusqu'à l'expiration de la période d'amortissement des emprunts contractés avec la garantie de la Commune, étant précisé que les droits de réservation attachés à la garantie des emprunts sont prorogés pour une durée de 5 ans à compter du dernier versement correspondant au remboursement intégral de chacun des emprunts. **Autorisation** à Monsieur le Maire à signer avec la Société HLM LES FOYERS DE SEINE-ET-MARNE chacune des dix conventions présentées et tout document s'y rapportant.

**13** **Modification du règlement intérieur des activités péri et extra-scolaires** : adopté à l'unanimité  
Il est apparu nécessaire de revoir ce règlement, pour prendre en compte des modifications d'organisation et/ou

	apporter des précisions, concernant en particulier : l'organisation de la semaine scolaire sur 4 jours à compter de la rentrée scolaire 2018, l'arrêt des Nouvelles Activités Périscolaires (NAP), l'arrêt des Contrats Educatifs Locaux (CEL), des précisions sur des aspects pratiques comme les fiches sanitaires, les Projets d'Accueil Individualisés (PAI), les assurances... <b>Approbation</b> du règlement des activités péri et extra-scolaires présenté. <b>Autorisation</b> à Monsieur le Maire à signer le document.
<b>14</b>	<p><b>Contrats d'objectifs et de moyens 2019/2021 avec les associations Le Mée-Sports Football, Le Mée-Sports Handball et Le Mée-Sports Basketball</b> : adopté à l'unanimité</p> <p>Il est apparu nécessaire d'harmoniser les procédures et la présentation des documents, pour l'ensemble des associations concernées par l'attribution de subventions supérieures à 23 000 €. Pour le secteur sportif, c'est le cas des associations sportives LE-MEE-SPORTS FOOTBALL, LE-MEE-SPORTS HANDBALL et LE-MEE-SPORTS BASKETBALL.</p> <p><b>Approbation</b> des contrats d'objectifs et de moyens pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 31 décembre 2021, qui se substitueront aux conventions existantes entre la Commune de Le Mée-sur-Seine et les associations sportives LE MEE-SPORTS FOOTBALL, LE-MEE-SPORTS HANDBALL et LE-MEE-SPORTS BASKETBALL. <b>Autorisation</b> à Monsieur le Maire à signer les contrats d'objectifs et de moyens avec les associations suivantes : LE MEE-SPORTS FOOTBALL, LE-MEE-SPORTS HANDBALL et LE MEE-SPORTS BASKETBALL, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 31 décembre 2021.</p>
<b>15</b>	<p><b>Informations diverses</b></p> <p>Dans le cadre de la délégation accordée au Maire par le Conseil Municipal le 23 février 2017, les marchés suivants ont été passés en <b>NOVEMBRE 2018</b> :</p> <p>– <b>FOURNITURE DE COLIS DE NOEL OFFERTS AUX SENIORS</b></p> <p><i>FLEURONS DE LOMAGNE (32 – Lecture) :</i></p> <p>- le colis personne seule ..... 17,65 €. HT</p> <p>- le colis couple ..... 26,96 €. HT</p> <p>– <b>ACHAT DE DEUX VEHICULES UTILITAIRES POUR LES SERVICES MUNICIPAUX :</b></p> <p><i>Lot 1 – véhicule de type fourgon à motorisation Diesel :</i></p> <p>PEUGEOT METIN S.A. (77 – Cesson) ..... 22 344,00 €. HT</p> <p><i>Lot 2 – véhicule de type fourgonnette à motorisation Essence :</i></p> <p>RENAULT JEAN REDELE (77 – Melun) ..... 11 783,76 €. HT</p>
<b>16</b>	<b>Questions diverses</b>

Avant de clore la réunion, M. VERNIN s'est livré à la traditionnelle séance de questions de Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux. La séance a été levée à 20h06. M. le Maire a ensuite donné la parole au public.


 Le Maire du Mée-sur-Seine,  
  
**Franck VERNIN**